



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

  

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents :** M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme GUILLET Martine, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

**Secrétaire de séance :** M. LECARDEUR Jean-François

**D2026\_29 – Désignation de représentants à l'Entente Intercommunale relative à la gestion de l'école de musique du Beaunois**

Le Maire explique que le 29 août 2019 une délibération a été prise concernant le projet de création d'une Entente Intercommunale pour la gestion de l'Ecole de Musique par la plupart des communes du Beaunois. En effet, le Conseil Communautaire de la CCPG a refusé la prise de compétence "Culture" et l'école de Musique du Beaunois devait donc disparaître.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner 3 nouveaux représentants appelés à siéger au sein de l'Entente Intercommunale relative à la gestion de l'école de musique du Beaunois.

Il invite l'Assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

– **désigne** les représentants afin de siéger au sein de l'Entente Intercommunale :

- 2 délégués titulaires : Mme GUILLET Martine, Mr MONTIER Tanguy
- 1 déléguée suppléante : Mme BERTHAULT Ségolène.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,  
M. FAZILLEAU Philippe

Le Secrétaire de séance,  
M. LECARDEUR Jean-François